

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

ENTENTE DE PRINCIPE ENTRE LA MRC DE MONTCALM ET SES EMPLOYÉS **Dossier du renouvellement de la convention collective**

Sainte-Julienne, le 6 octobre 2021 — La MRC de Montcalm a conclu une entente de principe avec ses employés dans le dossier du renouvellement de leur convention collective.

En effet, c'est en conclusion de la dernière journée de rencontre entre la partie patronale et la partie syndicale du 5 octobre dernier que fût entérinée une entente de principe satisfaisante pour les 2 parties.

La MRC de Montcalm souligne que l'objectif initial a toujours été de permettre d'offrir des conditions de travail intéressantes et d'ajuster le salaire de ses employés afin de refléter la réalité du marché, et ce, tout en ayant en tête la capacité de payer de ses municipalités locales.

“ Nous avons déployé des efforts considérables pour rehausser l’atmosphère de travail depuis les derniers mois en apportant des changements importants au niveau de la direction générale. Nous le réitérons, nos employés sont importants et effectuent un travail que nous apprécions au plus haut point. Le conseil des maires et mairesses salue cette étape charnière et félicite les membres du comité patronal avec à sa tête, Me Nicolas Rousseau, directeur général. ” – Patrick Massé, préfet par intérim de la MRC de Montcalm

Les détails de l'entente, dont l'essentiel du contenu demeure pour le moment confidentiel, seront présentés aux employés par les représentants syndicaux au courant des prochains jours. Ils détermineront alors si les éléments sont satisfaisants.

La MRC de Montcalm tient à remercier ses employés qui agissaient en tant que représentants syndicaux pour le respect ayant été présent tout au long des négociations.

- 30-

Source :

Madame Stéphanie Therrien
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe
Directrice des communications, de la culture et du tourisme
MRC de Montcalm
(450) 831-2182, poste 7092
stherrien@mrcmontcalm.com

